

Critères	Code	Description	Seuil
Bien-être animal	ANIM1.1	<p>Production de produits cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de produits cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>- Entreprises qui produisent des cosmétiques testés sur des animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque.</p>	≥5%
	ANIM1.2	<p>Production de produits non cosmétiques testés sur des animaux</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'autres produits non cosmétiques testés sur des animaux.</p> <p>- Les entreprises qui produisent des produits chimiques ménagers, des détergents et d'autres produits testés sur les animaux, y compris les entreprises sous-traitant la production à des tiers et les entreprises vendant leurs propres produits de marque</p>	≥5%
	ANIM1.5	<p>Production ou vente de produits à base de fourrure</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la vente de produits à base de fourrure.</p>	≥5%
	ANIM1.6	<p>Exploitations agricoles intensives</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant des exploitations agricoles intensives.</p> <p>- Exploitations d'élevage intensif : élevage industriel de bovins, porcs, saumons, crevettes, poules en cage. Sont également incluses les entreprises impliquées dans certaines activités considérées comme une forme de traitement cruel des animaux, telles que l'engraissement des oies pour le foie gras.</p>	≥5%
Militaire	MIL1.2	<p>Armes controversées</p> <p>Participation à la mise au point, à la production, à l'entretien, à l'utilisation, à la distribution, au stockage, au transport ou au commerce d'armes controversées ou de leurs principaux composants (Oui/Non)</p> <p>- Armes controversées: Armes dont la production ou la prolifération est réglementée par des traités internationaux (armes à sous-munitions, mines terrestres antipersonnel, armes nucléaires, armes biologiques et chimiques, armes laser aveuglantes, armes incendiaires, armes à fragments indétectables). Couvre également les armes qui ne sont pas encore réglementées par les traités internationaux, mais qui font l'objet de campagnes de parties prenantes et de discussions au sein des institutions internationales concernant une éventuelle réglementation future (armes à l'uranium appauvri et armes au phosphore blanc)</p>	>0%
	MIL1.4	<p>Armes classiques</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'armes classiques</p> <p>- Arme classique: toute arme qui n'est pas controversée.</p>	≥5%
	MIL1.5	<p>Pièces ou services clés pour les armes</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pièces ou de services clés pour les armes classiques</p> <p>- Pièces et services clés: Les éléments clés comprennent les sous-systèmes de l'ensemble du système d'armes, ainsi que les produits finis essentiels aux systèmes d'armes (par exemple, l'équipement de combat).</p> <p>Les services clés comprennent les services essentiels aux systèmes d'armes et au combat (p. ex. les services de communication et la formation par simulation de vol).</p>	≥5%
Armes à feu civiles	CFA 1.1	<p>Armes à feu civiles</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fabrication ou de la vente d'armes à feu civiles ou de produits connexes</p> <p>- Armes à feu civiles: armes à feu et produits connexes destinés à être utilisés par des civils (chasse, sport, autodéfense, etc.) et non principalement par des utilisateurs gouvernementaux (par exemple, forces armées, organismes d'application de la loi ou autres organismes autorisés par l'État)</p>	≥5%
Produits chimiques préoccupants	CHEM1.3	<p>Production de pesticides</p> <p>Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de pesticides</p> <p>- Fabricants de pesticides, y compris les insecticides, herbicides, fongicides et nématicides non utilisés en agriculture biologique et entreprises vendant leurs propres produits de marque.</p>	≥10%

Jeux d'argent	GAMB1.1	Opérations ou produits de jeux d'argent Proportion du chiffre d'affaires provenant des opérations ou des produits de jeux d'argent	≥5%
Nucléaire	NUCL 1.1	Chiffre d'affaires de l'énergie nucléaire Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production et de la vente d'énergie nucléaire, des pièces ou services nucléaires ou de l'extraction d'uranium	≥33%
Pornographie	PORN1.2	Services de pornographie et de divertissement pour adultes Proportion du chiffre d'affaires provenant uniquement de la pornographie et des services de divertissement pour adultes.	≥5%
	PORN1.1	Pornographie, services de divertissement pour adultes ou facilitation de l'accès Proportion du chiffre d'affaires provenant de la pornographie et des services de divertissement pour adultes, ou de la facilitation de l'accès à ces types de produits et services - Pornographie et services de divertissement pour adultes : propriété ou gestion de sex-shops, de clubs de lap dancing; production de vidéos ou de logiciels pornographiques; exploitation de sites Web pornographiques et de sociétés offrant des divertissements pour adultes sur le câble, la télévision numérique et par satellite. - Faciliter l'accès : Les voyagistes, les compagnies aériennes et les hôtels indiquent clairement que l'accès à la prostitution fait partie d'un arrangement de voyage ou font des références indirectes aux pratiques de tourisme sexuel. Les entreprises de télécommunications et les fournisseurs d'accès Internet offrant des services privilégiés aux fournisseurs de services sexuels/pornographie ou à leurs clients.	≥5%
Tabac	TOB1.1	Production ou distribution de tabac Part du chiffre d'affaires provenant de la production ou de la distribution de tabac: - Production de tabac : propriété de plantations de tabac et fabrication de produits du tabac, y compris les recettes provenant de la vente de produits propres. - Distribution de tabac : commerce de gros et vente au détail de produits du tabac fabriqués par d'autres sociétés.	≥5%
	TOB 1.2	Production de tabac Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production de tabac uniquement	>0%
	TOB1.3	Soutien à l'industrie du tabac Proportion du chiffre d'affaires provenant de la fourniture de produits ou de services auxiliaires à l'industrie du tabac - Entreprises fournissant des produits ou des services qui soutiennent l'industrie du tabac, mais qui ne contiennent pas de tabac (par exemple, machines de tri du tabac, filtres, pipes, papier à cigarettes et emballage de produits du tabac).	≥5%
Charbon	FOSF2.1	Charbonnage Proportion du chiffre d'affaires provenant des activités d'extraction du charbon - Tous les types de charbon, y compris le charbon thermique et métallurgique	>0%
	FOSF2.4	Production d'électricité alimentée au charbon* Proportion du chiffre d'affaires provenant de la production d'électricité alimentée au charbon	>0%
Pétrole et gaz non conventionnels	FOSF3.1	Extraction ou services de sables bitumineux et de schiste bitumineux Proportion du chiffre d'affaires provenant des sables bitumineux ou des projets ou services de schiste bitumineux - Sables bitumineux : Extraction, plus certains services en amont et intermédiaires soutenant la production de pétrole à partir des sables bitumineux (sables bitumineux). Dans la partie amont, nous incluons l'exploration et l'extraction du bitume et du schiste bitumineux, ainsi que les services pétroliers. Dans la partie intermédiaire, nous incluons certaines participations à l'exploitation d'infrastructures de soutien dédiées telles que des usines de valorisation, des pipelines et d'autres infrastructures pour le transport de pétrole brut synthétique provenant des opérations de sables bitumineux.	>0%
Pétrole et gaz conventionnels	FOSF1.2	Revenus de l'industrie des combustibles fossiles Proportion du chiffre d'affaires provenant des industries des combustibles fossiles - Industries des combustibles fossiles: charbon, pétrole, gaz naturel (y compris les liquides de gaz naturel) et tourbe.	>0%*
Controverses	CRA	Rendement global de l'évaluation des risques liés à la controverse	Plusieurs

* En plus de la liste de couverture de Moody's, une exclusion supplémentaire est mise en œuvre sur l'adhésion au code sectoriel ICB 601010, Pétrole, gaz et charbon